



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Deuxième session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 18
le mercredi 10 février 2016

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 9 — L'hon. M. Melanson, appuyé par l'hon. M. Gallant, proposera, le mardi 2 février 2016, la résolution suivante :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Débat interrompu faute de temps.

Reprise du débat le mercredi 10 février 2016.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé.* L'hon. M. Boudreau.

16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Horsman.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation.*
L'hon. M. Gallant.

18, *Loi concernant des mesures fiscales.* L'hon. M. Melanson.

19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.* L'hon. M. Horsman.

20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois.* L'hon. M. Rousselle, c.r.

21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire.* L'hon. M. Horsman.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

12, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne.* L'hon. M. Melanson.

COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton.* M. Bernard LeBlanc.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles.* L'hon. M. Arseneault.

3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Doherty.

4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.* L'hon. M. Doherty.

6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.* L'hon. M. Horsman.

7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire.* L'hon. M. Horsman.

8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux.*

L'hon. M. Doucet.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget de capital, 2016-2017

Budget supplémentaire, Volume I, 2014-2015

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 5 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 2 décembre 2015.

Motion 8 — L'hon. M. Melanson. Débat sur la motion le 17 décembre 2015; adoption de la motion le 17 décembre 2015.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motions réglées

Motion 7 — M. Bernard LeBlanc. Débat sur la motion le 15 décembre 2015; adoption de la motion le 15 décembre 2015.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

5, *Loi sur les emplois verts.* M. Coon.

9, *Loi concernant le droit au travail.* M^{me} Lynch.

10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.* M. Coon.

13, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics.* M. Coon.

14, *Loi sur la participation aux affaires publiques.* M. Coon.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 4 — M^{me} Dubé, appuyée par M^{me} Wilson, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement ;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice ;

attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau ;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficacité dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital

et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures proposées de points de service pour essayer de réaliser des gains d'efficacité sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 6 — M. Stewart, appuyé par M^{me} Lynch, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada ;

attendu que l'accès à la formation en langue seconde est limité ou inexistant dans de nombreuses collectivités dans la province, ce qui entrave la compréhension mutuelle et l'accès aux possibilités ;

attendu que l'accès aux programmes d'immersion en français est limité ou inexistant dans de nombreuses écoles dans la province ;

attendu qu'un manque d'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde peut influencer sur la capacité du gouvernement à continuer de fournir à la population des services de haute qualité dans les deux langues officielles ;

attendu qu'il existe ailleurs des pratiques exemplaires ainsi que de nouvelles technologies qu'il serait possible d'explorer afin de combler l'écart au chapitre de l'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner la question de l'éducation et de la formation en langue seconde et de présenter à l'Assemblée un plan visant à améliorer les possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick d'améliorer leur capacité de communiquer dans les deux langues officielles.

Motion 10 — M. Fitch, appuyé par M. Higgs, proposera, le jeudi 24 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que, afin de remédier à ses problèmes continus de déficit financier, le gouvernement a dressé une liste d'options qui compromettra gravement les services publics ainsi que l'économie de la province ;

attendu que le gouvernement a demandé continuellement à l'opposition officielle de bien vouloir lui fournir d'autres idées et suggestions de gains d'efficacité pour aider à équilibrer ses comptes financiers ;

attendu que le problème actuel de déficit a été créé en grande partie par des promesses électorales superflues ;

attendu que le gouvernement actuel continue à aggraver la situation au moyen de décisions inopportunes concernant les politiques, comme celles qui ont créé une marge fiscale pour le gouvernement fédéral et dissuadé des investisseurs potentiels dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles ;

qu'il soit résolu que le gouvernement étudie la liste exhaustive des options, y compris le report des promesses superflues en matière de dépenses et la mise en oeuvre de politiques fiscales équitables, afin d'éliminer le déficit en vue du prochain budget provincial.

Motion 11 — M^{me} Dubé, appuyée par M^{me} Wilson, proposera, le jeudi 11 février 2016, la résolution suivante :

attendu que, depuis les années 90, tous les gouvernements du Nouveau-Brunswick ont mis en place des programmes et des initiatives pour aider à la création d'emplois et soutenir le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

attendu que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick s'est engagé durant les élections de 2014 d'accorder la priorité au développement économique et à la création d'emplois dans le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que, depuis l'élection du gouvernement Gallant, très peu d'initiatives de projets de développement économique et de création d'emplois ont été initiées ou mises de l'avant par le gouvernement pour le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que le taux moyen de chômage dans le nord du Nouveau-Brunswick est actuellement le double de celui de la province ;

attendu que le nord et les régions rurales du Nouveau-Brunswick représentent un potentiel énorme pour le développement économique et la création d'emplois pour notre province ;

attendu que, après plus de 16 mois à la direction de la province du Nouveau-Brunswick, le gouvernement Gallant ne semble avoir ni plan ni vision pour le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative presse le gouvernement à mettre en place, en collaboration avec les différents intervenants du monde économique et politique, un plan d'action réel de création d'emplois et de développement économique pour le nord et les régions rurales de notre province pour le printemps 2016.

Motion 12 — M^{me} Shephard, appuyée par M. Steeves, proposera, le jeudi 11 février 2016, la résolution suivante :

attendu que les enfants méritent d'avoir la possibilité de grandir dans un foyer chaleureux et stable où ils jouissent d'un soutien ;

attendu que le cadre actuel de protection de l'enfance favorise les privilèges parentaux plutôt que la sécurité mentale et physique de l'enfant ;

attendu qu'une mesure législative renfermant de nouvelles dispositions quant à la parenté qui auraient pour effet d'aider à remédier à ce manque d'équilibre a été approuvée par l'Assemblée législative il y a cinq ans mais n'a pas été proclamée dans son intégralité ;

attendu que d'autres mesures pourraient aussi être prises qui accorderaient la priorité aux besoins des enfants, tout en appuyant le pouvoir de prise de décision de nos travailleurs sociaux dévoués ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à proclamer tous les articles de la *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* de mars 2010

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réviser le cadre de protection de l'enfance afin que les besoins des enfants aient priorité sur les privilèges parentaux.

Motion 13 — M. Holder, appuyé par M. Wetmore, proposera, le jeudi 11 février 2016, la résolution suivante :

attendu que les universités du Nouveau-Brunswick font l'envie du monde entier ;

attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement, il n'était pas question des changements proposés qui sont mentionnés dans le document intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche*, lesquels visent notamment à déterminer qui peut être diplômé de quel programme, à changer la formule de financement et à modifier les modèles de gouvernance ;

attendu que le gouvernement n'a pas donné suite à bon nombre de ses engagements électoraux, comme celui visant à donner aux universités des prévisions de financement sur quatre ans ;
 attendu que, pour réussir et prendre de l'expansion dans un contexte où il faut être de plus en plus concurrentiel pour attirer des étudiants, les universités ont besoin que le gouvernement les appuie et leur fasse confiance au lieu de tenir des réunions secrètes sur invitation seulement ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement à commencer à appuyer nos universités indépendantes, leur excellent conseil d'administration et, surtout, nos étudiants

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener des consultations ouvertes et transparentes semblables à celles menées en 2009 relativement au plan de réduction de la pauvreté, dans le but de se pencher sur l'avenir de nos universités.

Motion 14 — M. Jeff Carr, appuyé par M. Northrup, proposera, le jeudi 11 février 2016, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a dit à maintes reprises que sa priorité était de créer des emplois, de stimuler l'économie et de faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit où élever une famille et qu'il a échoué concernant les trois éléments ;

attendu que le gouvernement a promis dans sa plateforme électorale de 2014 qu'il n'augmenterait pas les droits ni les taxes applicables aux petites entreprises ;

attendu que les changements apportés au *Règlement du Nouveau-Brunswick 2015-62* pris en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* ont causé des pertes de revenus aux estimateurs et à de petites entreprises du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que ces changements sont nécessaires ni qu'ils amélioreront les services pour la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, lorsqu'il est question d'attribuer une valeur pécuniaire aux véhicules, la valeur des automobiles selon le *Red Book* ne tient pas compte du climat rude ni des conditions routières du Nouveau-Brunswick, ni de la question de savoir si le véhicule a été impliqué dans une collision ou un accident ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à annuler les changements apportés au *Règlement du Nouveau-Brunswick 2015-62* afin de permettre aux estimateurs qualifiés et aux concessionnaires d'automobiles de retourner au travail.

Motion 15 — M. Coon, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 11 février 2016, la résolution suivante :

attendu que les députés provinciaux sont les représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick ;
 attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux ;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices qui les aideraient dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick peuvent être améliorées si l'Assemblée législative formule un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés ;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée envisage d'adopter un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux.

Motion 16 — M. Fitch, appuyé par M. Stewart, proposera, le jeudi 18 février 2016, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick traverse une période d'incertitude économique, de faible croissance des salaires et de taux élevés de chômage ;

attendu qu'un certain nombre de projets importants liés à la mise en valeur des ressources naturelles ont été suspendus, retardés ou annulés au cours des 16 derniers mois ;

attendu qu'il est essentiel de signaler clairement que le Nouveau-Brunswick appuie les projets sécuritaires et durables dans le secteur des ressources naturelles ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée :

a) reconnaisse l'importance du secteur énergétique pour l'économie canadienne et appuie son développement écologiquement durable ;

b) convienne que les oléoducs constituent le mode de transport le plus sécuritaire du pétrole ;

c) reconnaisse que la majorité des gens du Nouveau-Brunswick veulent que le projet d'oléoduc d'Énergie Est démarre le plus tôt possible ;

d) demande au premier ministre du Canada d'exprimer publiquement son appui à l'égard du projet et de garantir que son Cabinet et lui approuveront le projet si celui-ci reçoit l'approbation de l'Office national de l'énergie.

Motion 17 — M. Urquhart, appuyé par M^{me} Lynch, proposera, le jeudi 18 février 2016, la résolution suivante :

attendu qu'il est possible de prévenir la maladie de Lyme ;

attendu que, selon la Canadian Lyme Disease Foundation, la maladie est très insuffisamment signalée au Canada ;

attendu que la maladie de Lyme peut être débilitante et provoquer des symptômes comme une fatigue extrême, des troubles cardiaques et du système nerveux ainsi que des symptômes arthritiques, qui touchent la qualité de vie et la capacité de travail ;

attendu qu'une conférence sur le cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme aura lieu en mai 2016 et qu'y participeront notamment des ministres provinciaux et territoriaux de la Santé et d'autres intervenants ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, la maladie de Lyme reste souvent non diagnostiquée pendant un grand nombre de mois et même d'années avant d'être traitée ;

attendu que des gens du Nouveau-Brunswick se rendent aux États-Unis d'Amérique afin de faire diagnostiquer et traiter la maladie de Lyme ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a besoin d'une meilleure sensibilisation du public au sujet des symptômes et du traitement de la maladie de Lyme ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires afin de mieux sensibiliser la population au sujet de la transmission et des symptômes de la maladie de Lyme

et que l'Assemblée législative demande au ministère de la Santé de collaborer aussi à la recherche de solutions afin d'actualiser les renseignements de santé publique sur la prévention et le dépistage de la maladie de Lyme, de protéger d'une suspension par le Collège des médecins et chirurgiens les professionnels de la santé qui choisissent de traiter la maladie de Lyme pendant plus de 30 jours, de recruter des professionnels de la santé spécialisés dans le dépistage et le traitement de

la maladie de Lyme et de mettre en oeuvre un programme amélioré de perfectionnement des professionnels de la santé en matière de prévention, de traitement et de diagnostic de la maladie de Lyme et de sensibilisation à cet égard.

Motions réglées

Motion 1 — M. Steeves. Débat sur la motion le 10 décembre 2015 ; rejet de la motion le 10 décembre 2015.

Motion 2 — M. Higgs. Débat sur la motion le 17 décembre 2015 ; rejet de la motion le 17 décembre 2015.

Motion 3 — M. Urquhart. Débat sur la motion le 17 décembre 2015 ; rejet de la motion le 17 décembre 2015.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Wetmore — présentée le 8 décembre 2015. | (Réponse, le 6 janvier 2016) |
| 2, L'hon. M. Horsman — présentée le 9 décembre 2015. | (Réponse, le 4 janvier 2016) |
| 3, M ^{me} Shephard — présentée le 10 décembre 2015. | (Réponse, le 17 décembre 2015) |
| 4, M ^{me} Shephard — présentée le 15 décembre 2015. | (Réponse, le 6 janvier 2016) |
| 5, M. Coon — présentée le 15 décembre 2015. | (Réponse, le 14 janvier 2016) |
| 6, M ^{me} Shephard — présentée le 16 décembre 2015. | (Réponse, le 6 janvier 2016) |
| 7, M ^{me} Shephard — présentée le 17 décembre 2015. | (Réponse, le 6 janvier 2016) |
| 8, M. Coon — présentée le 17 décembre 2015. | (Réponse, le 27 janvier 2016) |
| 9, M. Albert — présentée le 3 février 2016. | |
| 10, M. Harvey — présentée le 3 février 2016. | |
| 11, M. Bernard LeBlanc — présentée le 5 février 2016. | |
| 12, M. Northrup — présentée le 5 février 2016. | |
| 13, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 9 février 2016. | |

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique

- premier rapport déposé le 16 décembre 2015.
- deuxième rapport déposé le 9 février 2016.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative